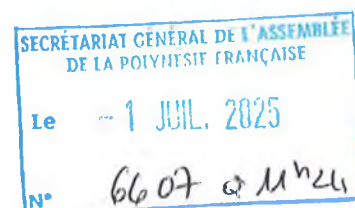




7^{ème} Séance Plénière
de la Session Administrative
du Jeudi 03 Juillet 2025



Mme Nicole SANQUER
Député et Représentante non-inscrite

QUESTION ORALE

Objet : Stratégie d'accompagnement des entreprises suite à l'interdiction de la vaisselle à usage unique en plastique ou en aluminium à compter du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Ministre,

À compter du 1^{er} juillet 2025, en application du code de l'environnement, la fabrication, l'importation, l'exportation, la détention, la vente ou la distribution, même gratuite, ainsi que l'utilisation de plusieurs catégories de vaisselle à usage unique – notamment les gobelets et verres, assiettes, couverts, touillettes, couvercles et pailles en plastique ou en aluminium – seront formellement interdites sur le territoire de la Polynésie française.

Si cette avancée législative est saluée comme nécessaire à la lutte contre la pollution plastique, elle représente également un changement de paradigme économique et logistique pour de nombreuses entreprises locales, notamment

dans les secteurs de la restauration rapide, de l'événementiel, du commerce ambulant ou encore du tourisme.

Au regard de l'expérience menée dans plusieurs pays du Pacifique comme le Vanuatu, Fidji ou les Samoa, où l'interdiction s'est accompagnée d'un dispositif de soutien aux entreprises (formations, subventions à l'achat d'alternatives, valorisation des pratiques écoresponsables), nous souhaiterions connaître précisément les modalités d'accompagnement déployées par le gouvernement pour accompagner cette transition et en garantir la réussite sur notre territoire d'autant qu'à l'international, les grandes nations n'ont pas encore trouvé d'alternatives appropriées au plastique pour toutes les activités compte tenu des exigences d'hygiène, de manutention ou de sécurité propres à certains produits ou modes de commercialisation.

Ainsi de nombreux pays ont engagé un certain nombre d'actions préparatoires. Parmi celles-ci :

- L'élaboration d'outils de communication, à destination des professionnels et du grand public, visant à faciliter l'appropriation de la réglementation.
- Le développement d'alternatives locales disponibles (matériaux compostables, réutilisables).
- Une veille des filières d'approvisionnement et des alternatives viables.
- Des actions de sensibilisation ciblées, avec les services du Pays, les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

Par ailleurs, une assistance technique a été développée pour accompagner les professionnels dans la transition vers des modèles sans plastique à usage unique, à travers notamment :

- La formation à la gestion durable des déchets d'emballages.
- L'identification des besoins spécifiques des TPE et PME en matière de logistique, stockage et des contenants réutilisables disponibles.

Cependant, à ce jour, les professionnels concernés sur notre territoire, notamment les petites structures, manquent encore de solutions alternatives viables, de soutien public disponible, et de solutions locales concrètes pouvant être mises en place.

Malgré leurs tentatives de dialogue avec les services du pays, leurs préoccupations sont restées sans réponse. Cette réglementation, appliquée sans solution de remplacement réaliste, fait peser une réelle incertitude sur la poursuite de leur activité comme le maintien des emplois dans un contexte économique déjà difficile avec la hausse de la TVA (de 5 % à 16 %), l'inflation, l'augmentation du coût de l'électricité, des transports (terrestre et maritime), et des matières premières.

Cette nouvelle contrainte fragilise encore davantage leur équilibre économique.

Ces petites et moyennes entreprises ne demandent pas l'abandon de la mesure ou de bénéficier d'un confort à la rentabilité économique mais d'un accompagnement plus réaliste et adapté aux spécificités de chaque activité. Dans certains cas, l'utilisation de gobelets en carton avec ou sans laminage intérieur en plastique n'est pas envisageable. Ces contenants ne sont pas conçus pour des boissons épaisses et froides comme les smoothies pourtant plus saines que les sodas plus sucrés.

Ma question est donc la suivante :

Quelles stratégie et mesures institutionnelles, financières, logistiques ou partenariales efficaces mises en place pour accompagner les professionnels polynésiens notamment les plus petites dans la suppression de l'usage de la vaisselle à usage unique en plastique ?

En particulier :

Quels sont les actions préparatoires et d'accompagnement établie par la DIREN à destination des entreprises ?

Je vous remercie.



Nicole SANQUER